

Formation d'agent de surveillance et de gardiennage chargé de palpation de sécurité

Public concerné

Agents de surveillance et de gardiennage titulaires d'une carte professionnelle.

Objectif de l'action

Permettre l'habilitation par leur employeur, après agrément du CNAPS, d'agent de sécurité chargé d'effectuer des palpations de sécurité.

Contenu de la formation

1. Cadre juridique de la palpation

- Les Libertés Publiques
- Loi du **21 janvier 1995** ; Obligation aux organisateurs de manifestations à but lucratif d'assurer le service d'ordre.
- Loi du **26 février 1996** : Possibilité d'intervenir sur le Domaine Public sous contrôle des OPJ.
- Décret du **31 mai 1997** : Obligation pour les manifestations à but lucratif réunissant 1500 personnes et plus.
- Loi du **15 novembre 2001** : Palpations possibles dès lors que la manifestation a été autorisée.
- Décret du **08 mars 2002** : Obligation de l'habilitation des agents.
- Loi du **18 mars 2003** : Qualification obligatoire.
- Décret du **24 mars 2005** : Conditions d'agrément des agents.
- Loi du **28 mars 2011** : Le seuil passe de 1500 à 300 personnes.
- L'ordonnance du **12 mars 2012** - Code de la Sécurité intérieure Livre VI :
 - Article 613.2 Palpations dans le cadre d'un arrêté préfectoral.
 - Article 613.3 Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif.
- Le Code du sport

2. Objectif et organisation de la palpation

2.1 Objectif de la palpation

Points de contrôle d'accès et spécificités des contextes.
Cas particuliers.
Prévention et traitement des risques de réactions négatives.

2.2 Organisation des mesures de palpations

Dispositif de premier et second échelon.
Cas particuliers.
Découverte d'un objet suspect.

3. Le contrôle des sacs et bagages à main.

4. Objets prohibés à interdire d'accès.

5. Méthodologie pratique de palpations de sécurité complètes.

Accueil des personnes à palper.
Précautions visuelles et positionnement.
Technique de palpation complète en cadencement rapide.

6. Exercices pratiques de mise en situation sur des scénarios différents intégrant les contextes particuliers d'application des articles du Code Pénal.

Méthode pédagogique

Active et participative
Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques

Contrôle des connaissances

Par le formateur

Validation de la formation :

Attestation de fin de formation

Effectif prévu : 6 à 12 participants

Durée de la formation :

7 heures (une journée)

Formateur référent :

Bruno JEAN-FAURE, expert formation
Palpation au niveau national

Personne à contacter :

Caroline LAMBERT

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
11, Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33
Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com
email : inseit.formation@wanadoo.fr

OU SUR SITE ENTREPRISE

FILIERE PREVENTION SECURITE